

Je ne révèle pas un secret en disant que de grands capitalistes anglais sont déjà disposés à affecter des placements appréciables à l'exploitation des houillères en Alberta. Le groupe le plus considérable d'exploitants de charbonnages en Grande-Bretagne est prêt à faire ce placement; il s'ensuit que la question par excellence qui doit occuper l'attention de ce comité outre celles que mentionne nommément l'honorable député de Lambton, c'est le prix du transport. C'est le problème qui entre tous intéresse le public canadien, en ce moment, et si mon très honorable ami...

L'hon. M. STEWART: Ne serait-il pas sage d'ajouter aussi les frais de distribution?

L'hon. M. BENNETT: Fort bien, et si mon très honorable ami voulait avoir l'obligeance d'accepter mon avis dans le même esprit que je le donne, il pourrait refaire sa motion non pour la rendre conforme à des propositions de ma part, mais pour la faire coïncider davantage avec le rapport fait en 1923, et avec la motion de l'honorable député de Lambton-Est, d'où il pourrait résulter beaucoup de bons effets. Nous ne perdrons pas de temps, nous ne disperserions pas nos efforts et puis-je ajouter que, lorsque la chose se fera, l'adjonction du député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) au comité faciliterait peut-être la marche des affaires?

M. J. E. ARMSTRONG (Lambton-Est): Comme je suis l'auteur de ce projet de résolution, je tiens à dire quelques mots pour l'appuyer. L'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) a mentionné deux comités antérieurs qui se sont enquis de la question, l'un institué par le Sénat, l'autre par la Chambre des communes. Leurs rapports sont à la disposition de tous. J'ai lu ces rapports fort attentivement avant de soumettre ce projet de résolution au Parlement, et ma proposition relative au transport du charbon du Nord-Ouest et de l'Est du pays aux provinces du Centre diffère absolument des moyens indiqués dans ces deux rapports.

En quelques mots, ma proposition est la suivante: Transporter le charbon de l'Ouest à Port-Arthur et à Fort-William, et de là en bateau par les lacs jusqu'à Toronto, quand il vient de l'Ouest, si vous voulez, et disons jusqu'à Kingston, quand il vient de la Nouvelle-Ecosse. Cette proposition est praticable, car elle permet d'économiser une somme énorme en frais de transport. Ainsi, par exemple, la houille peut être transportée de Port-Arthur et Fort-William, par le lac Huron, la rivière Ste-Claire et le lac Erié, pour un dollar la tonne approximativement. Quel meil-

leur argument veut-on à l'appui de cette proposition? J'ai examiné les appareils de chargement et de déchargement perfectionnés depuis quelques années, et je suis convaincu que la houille peut être transportée et livrée aux ports du lac Huron, de la rivière Ste-Claire et du lac Erié, pour moins de, ou un dollar disons la tonne, de Port-Arthur et Fort-William. Si le blé peut être transporté de Fort-William à Buffalo pour \$1 la tonne, le même taux peut certainement s'appliquer à la houille. Comparez ce prix au prix du transport par chemin de fer; au prix que la commission des chemins de fer sera obligée d'établir. Le taux des chemins de fer est tout à fait différent.

Tout en reprochant au Gouvernement de n'avoir pas nommé ce comité bien avant—voilà maintenant deux mois tout près que j'ai proposé cette résolution,—malgré le temps perdu, je crois que nous pourrions fournir au Parlement des renseignements importants qui contribueront à la solution de ce problème.

Je ne désire pas prolonger ces remarques à l'appui de la proposition. Si le comité veut se mettre à l'œuvre immédiatement et continuer résolument, je suis sûr qu'il pourra, avant la fin de la session, arriver à quelque chose de pratique.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'interviens que pour expliquer une remarque que j'ai adressée au ministre pendant qu'il parlait. Je lui ai fait observer que c'était un sujet qui tenait à cœur à l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest qui ne manque pas une occasion d'y revenir. Cela s'explique, et pour nous aussi, car c'est notre devoir à tous de pousser ce Gouvernement à agir. Ce seul motif nous justifie suffisamment. Ce serait un grand bien pour le pays que d'amener le Gouvernement à une plus haute conception de ses devoirs, même si pour cela il fallait parler longuement. Les paroles du très honorable premier ministre me reviennent. Après tout, dit-il, si vous n'êtes pas contents de cela, je n'y tiens pas, et je vais retirer la proposition. Nous la faisons simplement pour vous obliger, dit-il en substance. C'est mal interpréter nos intentions. Ce que nous voulons c'est du combustible pour la population. Nous voulons que le Gouvernement se charge de cette question et présente les mesures qu'il croira de nature à procurer de la houille, au lieu de s'en tenir à des résolutions présentées avec l'intention de les retirer, résolutions auxquelles ils n'ont foi que si nous les approuvons.